

AVIS

A compter du mardi 6 juin 2017,

pour accueillir les usagers dans les meilleures conditions, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports seront traitées :

Pour les personnes domiciliées dans le Pays Rochois : sans rendez-vous, au plus tard une demi heure avant la fermeture du service, tous les jours **excepté le jeudi après-midi**, soit :

Les lundi, mardi, mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

Le jeudi de 8 h 30 à 11 h 30

Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 15 h 30

Le samedi de 9 h à 11 h 30.

Pour les personnes non domiciliées dans le Pays Rochois : sur rendez-vous uniquement le jeudi après-midi ; les usagers devront au préalable prendre rendez-vous soit auprès de l'accueil de la mairie, soit par téléphone au 04 50 25 90 00.

Il est fortement conseillé aux usagers d'effectuer leurs démarches de pièces d'identité **3 mois avant tout voyage prévu ou avant la fin de validité.**

Rappel : les personnes doivent auparavant se rendre dans la mairie de leur domicile pour retirer et faire vérifier leur dossier. Vous pouvez également remplir votre demande par internet sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de...>

Tout dossier incomplet sera refusé.